

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS D'EXPLOITATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
RECRUTEMENT 2025 RAPPORT DU JURY

---

Par arrêté 2025-045 en date du 23 juillet 2025 le ministre des Transports autorisait au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'agents d'exploitation du ministère des Transports.

L'organisation de ce recrutement était à la charge de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIR CE).

Concernant la DIR CE 2 postes étaient ouverts au CEI de Roussillon.

La désignation des membres du jury était à la charge de la DIR CE pour le recrutement relevant du périmètre de Roussillon responsabilité d'organisation. La composition de la commission de recrutement au titre de l'année 2025 a été fixée par décision du 26 août 2025.

Celle-ci était constituée d'un président et de 6 membres.

## **1 Inscriptions**

La date de clôture des inscriptions était fixée au 18 août 2025 le cachet de la poste faisant foi.

Il y a eu un affichage de l'avis de recrutement dans les locaux de l'administration qui réalise le recrutement, une publication sur le site internet du ministère des Transports et surtout la publication auprès de France travail.

Les candidats devaient constituer leur dossier et notamment envoyer une lettre de candidature et un CV détaillé.

5 candidatures ont été réceptionnées par Pôle emploi, en dossier complet.

## **2 Sélection des dossiers**

Les 5 dossiers de candidature ont été présentés à la commission de sélection.

Ils ont tous fait l'objet d'un examen attentif des 4 membres de la commission de sélection. Sur les 5 dossiers, 5 candidats ont été retenus pour passer les épreuves d'admission.

Tous les dossiers comportaient une lettre de candidature et un CV.

Il a été particulièrement apprécié les lettres de candidature faisant explicitement référence au métier d'agent d'exploitation démontrant ainsi que le candidat s'est renseigné sur la nature du métier et le type d'emploi (fonction publique d'État).

## **3 Entretien**

Les entretiens avaient une durée de 20 minutes.

### **L'exposé de présentation**

Le candidat disposait de 5 minutes pour se présenter et exposer leur parcours professionnel et présenter leurs motivations pour le métier d'agent d'exploitation.

La majorité des candidats ont difficilement tenu 3 minutes pour se présenter et seul un d'entre eux connaissait le métier pour lequel il candidate. Il est conseillé aux candidats de se renseigner sur les missions de la DIR Centre Est, et plus particulièrement sur le métier d'exploitant routier. Il n'est pas tenu rigueur aux candidats s'ils ne maîtrisent pas bien la différence entre les différents périmètres des gestionnaires routiers (autoroutes, routes nationales, départementales, etc) mais il est dommage de n'avoir aucune idée des missions exercées.

Par ailleurs, se renseigner sur les missions permet d'enrichir la présentation de l'agent et montrer en quoi les expériences professionnelles passées lui ont permis d'acquérir des compétences ou qualités utiles pour ce nouveau métier.

### **Les questions et les échanges**

Une première partie de l'échange consiste à creuser un peu la présentation des candidats et sonder leur connaissance de la DIR Centre Est, des métiers et des diverses tâches qui seront attendues d'un agent d'exploitation.

Par ailleurs, étant un recrutement pour devenir titulaire de la fonction publique, il est attendu des candidats qu'ils expriment ce que cela représente pour eux et ce que ça implique en terme de droits et devoirs.

La fin de l'entretien consiste à mettre en situation les candidats pour sonder leurs valeurs en matière de déontologie, de travail en équipe ou de respect des consignes de sécurité.

### **4 Épreuve pratique en équipe**

L'épreuve pratique en équipe avait une durée de 30 minutes.

Cette épreuve consiste à mettre en situation pratique une expérience de vie professionnelle en équipe où les candidats doivent s'organiser pour mener à bien une mission.

C'est l'occasion de voir le comportement des candidats dans une équipe (communication, posture de leader ou de suiveur – sans qu'il ait d'avantage à l'une ou l'autre des postures) et la manière de répartir le travail et d'organiser les tâches. Par ailleurs, au cœur du travail en équipe, les candidats sont observés individuellement, notamment pour observer le respect des principes de base de sécurité.

Lors de ce recrutement, il a par exemple été observé quelques comportements individualistes au sein d'une épreuve collective. A l'inverse, certains candidats ont montré leur capacité de leadership, d'autres leur soucis de la précision en matière de sécurité, notamment pour l'ensemble de l'équipe.

### **5 Épreuve pratique en individuel**

L'épreuve pratique en individuel avait une durée de 30 minutes.

Cette épreuve permet de mettre en situation les candidats dans une situation professionnelle courante d'un agent d'exploitation. L'épreuve vise à sonder les capacités de compréhension des

consignes et de réflexion de l'agent avant l'action (organisation du travail, identification des enjeux de sécurité, analyse du matériel mis à disposition, etc.).

L'épreuve teste les capacités de bricolage et de maniement des outils de travaux publics courants dans le respect des gestes et postures et des principes de base de sécurité. L'épreuve étant chronométrée, une gestion du temps pour les différentes tâches est nécessaire.

Il a été observé que certains candidats prenaient l'épreuve « à la légère » et n'investissaient pas une énergie à la hauteur de ce qui est attendu lors d'un recrutement. Il n'est pas sécuritaire de travailler en courant, mais siffloter en travaillant n'est pas non plus une attitude adaptée.

Toutefois, aucun candidat n'a totalement échoué, quand bien même certains n'ont pas eu le temps de finir avant le temps imparti.

## **6 Conclusion**

A l'issue de la réunion d'admission, la liste d'aptitude établie par ordre de mérite a été arrêtée à 5 candidats aptes à être recrutés comme agents d'exploitation et dont les 2 premiers candidats sont lauréats des 2 postes à pourvoir conformément à l'arrêté 2025-045 en date du 23 juillet 2025 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'agents d'Exploitation des Travaux Publics de l'État au titre de l'année 2025.

Le président ,

Nicolas BANNWARTH